

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (S.S.T)



100 % de réussite et 98% de satisfaction

Objectif :

Être capable d'intervenir comme préventeur dans l'entreprise et de savoir :

- *Protéger la victime et les témoins.
- *Alerter les secours d'urgence adaptés.
- *Intervenir et empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

Prérequis :

- Aucun.

Public concerné :

- Toute personne devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de son activité professionnelle. Selon l'article R 4224-14 à R 4224-16 du Code du travail.
- Les élèves et les étudiants des établissements publics et privés de l'enseignement professionnel et technique ainsi que les apprentis des CFA reçoivent des enseignements en Santé et Sécurité au Travail.
- A ce titre, la formation de Sauveteur Secouriste du Travail est inscrite dans les programmes d'enseignement et dans des référentiels de diplômes professionnels (CAP, Bac professionnels, BTS) en tant que formation de référence aux premiers secours.

Cas d'allègements :

Le titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant, à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct (voir arrêté du 05 Décembre 2002 et document de référence INRS).

Le titulaire de l'AFGSU/PSC1 (arrêté du 23 août 2019) et PSE1/PSC1 (arrêté du 24 août 2007), les titulaires du l'AFGSU (niveau 1 ou niveau 2) et les titulaires du PSE1 (ou par extension du PSE2) peuvent prétendre à suivre un allègement de formation pour devenir SST dans les conditions énoncées ci-dessus

Débouchés - Emplois :

Le titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste de Travail à jour pourra évoluer dans les secteurs d'activités suivants :

- ☞ La branche Prévention dans son entreprise ou future entreprise.
- ☞ Intervenir efficacement face à une Situation de détresse vital dans l'entreprise et hors entreprise.

Durée de la Formation :

- 14 heures soit 2 jours.

Nombre de participant :

- Minimum 6 personnes et maximum 10 personnes

Délais d'accès :

- Dès la validation de la prise en charge financière ; vous serez inscrit sur la session de formation programmée, dans un délai le plus court possible.

Déroulement de la prestation formation :

1^{ère} étape :

- Inscription dans un centre de formation habilité

2^{ème} étape :

- Validation du financement

2^{ème} étape :

- Convocation du stagiaire à la formation

3^{ème} étape :

- Le stagiaire devra OBLIGATOIREMENT suivre les 14 heures de formation, satisfaire aux évaluations pour l'obtention du certification SST.

Méthodes pédagogiques :

- Démarches pédagogiques utilisées :

- Inductive.
- Dédutive.

- Les méthodes utilisées pendant la formation pourront variées entre :

- Méthode affirmative ou magistrale.
- Méthode Interrogative.
- Méthode Active.
- Méthode Démonstrative.

- Nous proposerons également :

- Des mises en situations professionnel
- Travail en sous-groupe
-

Moyens pédagogiques :

- Plan Action de Prévention du Sauteur Secouriste du Travail (PAPSST)
- Plan d'Intervention du Sauteur Secouriste du Travail (PISST),
- Référentiel Technique SST,
- Défibrillateur, Mannequin adulte, enfant et nourrisson, matériel permettant la réalisation de mise en situation professionnel.
- Ordinateur, Support vidéo (INRS),
- Cas concrets d'accident simulés inhérent à l'activité de l'entreprise

Modalités des acquis de la formation :

- Evaluations formatives
- Evaluation continue tout au long de la formation
- Evaluations pratiques sous forme de mises en situations Professionnel du Sauveteur Secouriste du Travail.

Modalités des acquis de la Certification :

- Evaluations pratiques sous forme de mises en situations Professionnel du Sauveteur Secouriste du Travail.

Document délivré en fin de formation :

- Attestation de fin de formation
- Certificat du Sauveteur Secouriste du Travail
- Aide-Mémoire de l'acteur Sauveteur Secouriste du Travail

Adaptation de la prestation :

Nous mettons en place les apprentissages théoriques le matin et les apprentissages pratiques l'après-midi afin de faciliter l'accompagnement des apprenants.

Nous pouvons mettre en place différent méthode et outil pédagogique en cas de difficulté d'apprentissage.

Blocs de compétences :

1. Intervenir face à une situation d'accident de travail.
2. contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Autre parcours envisageable :

La personne voulant se spécialiser, sous réserve des formations spécifiques du domaine, pourra passer les formations suivantes :

- Prévention Secours en Equipe Niveau 1 (PSE 1)
- Prévention Secours en Equipe Niveau 2 (PSE 2)

Tarif :

Nous contacter par téléphone ou par courriel.

Contact :

☎ 0696 61 81 61

☎ 0596 42 99 40

✉ contact@fcag.fr

🌐 <https://fcag.fr>

Ou scanner le QR-CODE à la première page en haut à gauche.

Programme de la formation :

DOMAINE DE COMPETENCE	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES SPECIFIQUES
Compétence 2 : Être capable Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise Durée :02h00	Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise	- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise. - Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
	Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail	-Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées -Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
	Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention	- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement - Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée -Proposer, si possible, des pistes d'amélioration
Compétence 1 : Être capable Intervenir face à une situation d'accident du travail Durée :12h00	Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise	- Identifier le cadre juridique du rôle du SST - Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
	Protéger de façon adaptée	- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations - Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées - Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
	Examiner la victime	- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée - Reconnaître les autres signes affectant la victime - Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
	Secourir la victime de manière appropriée	- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer - Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques. Une victime qui : ⇒ Saignement abondant, ⇒ S'étouffe, ⇒ Se plaint d'un Malaise, ⇒ Se plaint d'un Brulures, ⇒ Se plaint d'un Douleurs empêchant certains mouvements, ⇒ D'une plaie qui ne saigne pas abondamment, ⇒ Ne répondant pas mais elle respire, ⇒ Ne répondant pas et ne respire pas -Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin